



SÉMINAIRE
CRAM Alsace-Moselle - BGN
STRASBOURG le 29 janvier 2003

Résumé des communications

SOMMAIRE

- Présentation générale de deux organismes
C.J. KIRCHNER
Responsable Adjoint du Département Prévention - BGN
J. PACHOD
Ingénieur Conseil Régional CRAM Alsace-Moselle

- Le risque routier en entreprise
L. FALKENBERG
Chef de mission à la Sécurité Routière allemande - DVR
Th. FASSENOT
Ingénieur Conseil CRAM Alsace-Moselle

- L'assistance aux concepteurs et constructeurs de machines
K.H. GRASS
Responsable du Département Sécurité des équipement de travail et des relations internationales - BGN

- L'action en direction de la conception des lieux de travail
J. BALZER
Ingénieur Conseil CRAM Alsace-Moselle

- La Santé au travail
Dr. P. BÄRENZ
Responsable de la Formation et Aspects organisationnels de la prévention - BGN

- La stratégie d'action dans le domaine des troubles musculo-squelettiques
J.L. MOCHEL
Ingénieur Conseil CRAM Alsace-Moselle

- Le programme de formation et d'assistance aux petites entreprises
Dr. R. ROTHE
Responsable de Division - BGN

- Panorama des actions en direction des petites entreprises
A. ANTONI
Chargé de Communication CRAM Alsace-Moselle
B. LESEUX
Ingénieur Conseil Régional Adjoint CRAM Alsace-Moselle

*Animation du séminaire assurée par le Dr H.J. BISCHOFF, BGN
Avec la participation de D. SAÏTTA et de M.R. BARANSKI, CNAMTS*

AVANT PROPOS

Depuis de nombreuses années, la Berufsgenossenschaft Nahrungsmittel und Gaststätten de Mannheim et la CRAM Alsace-Moselle entretiennent des relations partenariales étroites et amicales.

Ainsi des techniciens des deux organismes oeuvrent conjointement dans différents groupes de travail de l'Association Internationale de Sécurité Sociale; en 1997 et en 1999 le symposium « la prévention , outil de management » et le forum « la petite entreprise et ses partenaires » ont été organisés en commun.

Aujourd'hui, une nouvelle dimension est donnée à ce partenariat par la rencontre-débat du 29 janvier 2003 basée sur un échange de bonnes pratiques, qui est appelée à avoir des prolongements concrets.

Les résumés des communications présentées sont repris dans ce fascicule.

Jacques Pachod
Ingénieur Conseil Régional
CRAM Alsace-Moselle

Les priorités d'action

- Notre objectif est de promouvoir une **culture préventive** de sécurité et de santé dans le monde du travail : il faut encourager et récompenser les idées innovantes relatives à la prévention.
- Nous poursuivons une **approche globale** de la prévention, qui prend en compte les problèmes du monde du travail, mais également ceux des comportements individuels vis à vis de la santé.
- Nous nous efforçons depuis longtemps de réduire les chiffres des AT/MP. Cependant notre objectif va au-delà : ce qui nous importe, c'est l'augmentation des **indicateurs de santé** en général.
- Nos actions préventives ont ainsi explicitement la prétention d'aider les entreprises et les salariés à **surmonter les mutations** économiques et sociales face à une société d'information et de savoir.
- Face à la **réorganisation actuelle du droit** en matière de protection au travail en Allemagne, l'évaluation ainsi que la révision du dispositif réglementaire de la BGN devront être entreprises.
- Les problèmes dans les **PME** bénéficient d'une attention particulière notamment dans la perspective d'un dispositif d'assistance efficace par branche d'activité. Les plus petites entreprises doivent être soutenues et encouragées dans leurs efforts de prévention au travers des activités des centres de compétences dirigées par le service prévention de la BGN.

La Prévention des accidents du travail en France

En matière de prévention des **accidents du travail**, les actions prioritaires portent sur :

- Le risque routier, qui représente 2/3 des accidents mortels du travail
- Les manutentions manuelles et mécaniques
- Les chutes de hauteur, en particulier dans les métiers du BTP
- Les risques liés à l'interactivité, en particulier lors d'interventions d'entreprises extérieures
- Les interventions de salariés intérimaires

En matière de prévention des **maladies professionnelles** :

- Le risque chimique, plus particulièrement les problèmes de toxicologie, et un rôle de veille par rapport à un certain nombre de produits chimiques
- Les troubles musculosquelettiques, de loin la première maladie professionnelle reconnue
- Les lombalgies, récemment indemnisées

Les **orientations stratégiques** de l'action :

- travailler le plus en amont possible, au stade de la conception des locaux et des équipements de travail et des choix de produits
- proposer aux entreprises des méthodes pratiques et des solutions de prévention
- développer des partenariats pour toucher davantage d'entreprises

Le risque routier en entreprise

Le DVR , organisme chargé de la sécurité routière en Allemagne, met un certain nombre de services à la disposition des entreprises pour le compte de la BGN

Des **outils d'évaluation** et de **sensibilisation** :

- le simulateur de conduite dans différentes conditions (temps de brouillard, chaussée glissante, conducteur sous emprise alcoolique,...)
- le traîneau qui permet de se rendre compte de l'utilité de la ceinture de sécurité : à 20 km/h, un choc est très impressionnant

Des **formations** de conduite en sécurité :

- pour apprendre à repérer et à réagir plus vite aux dangers
 - pour apprendre à conduire de façon économique, donc écologique et en sécurité
- Ces formations pratiques à la sécurité sont subventionnées à hauteur de 70 € par la BGN.

Des **actions participatives** qui s'adressent globalement aux individus. Ces actions sont basées sur le postulat que les salariés sont les experts de leurs pratiques professionnelles et mettent donc leurs expériences et leur vécu à profit. Quelques exemples :

- la façon de descendre d'un camion : les opérateurs, à partir de l'enregistrement vidéo de leurs pratiques, définissent la bonne façon de faire
- les accidents lors des manœuvres de parking : l'importance des angles mort est mise en évidence sur site par les conducteurs

Le risque routier en entreprise

Etat des lieux :

Un risque de société, un risque d'entreprise : conduire est un acte de travail
Un risque professionnel grave, première cause de décès au travail.

Actions engagées :

Un partenariat institutionnel essentiel au niveau national :
Sécurité Sociale/Direction des Risques Professionnels
et
Etat/Ministère des Transports/Sécurité Routière.

Des orientations au niveau national pour les 3 années à venir.
Des actions engagées au niveau régional :

- Partenariat avec l'Etat au niveau local
- Poursuite des actions engagées depuis plus de 10 ans.

Pour mettre en œuvre localement une politique spécifique au risque routier : le club d'entreprises PROSUR : « Un projet d'entreprise : la route plus sûre »

Prosur réunit des entreprises volontaires et des partenaires capables d'assister ces entreprises.

Les apports de ce dispositif :

- favoriser les échanges d'expérience
- renforcer la sensibilisation et la mobilisation
- engager et évaluer des actions durables
- faciliter le dialogue entre les entreprises et les acteurs institutionnels.

Conclusion :

Composante à part entière du risque professionnel, le risque routier se concrétise hors de l'entreprise. La réussite des actions de prévention dépend de la mobilisation, de tous les acteurs concernés : salariés, entreprises, partenaires sociaux, pouvoirs publics mais aussi acteurs de prévention.

L'assistance aux concepteurs et constructeurs de machines

L'intégration des aspects de sécurité et protection de la santé dans la phase de conception d'une machine ou d'une installation est, dans la perspective de la réduction des coûts sociaux, un des fondements des directives « machines et équipements de travail ». Le législateur est conscient que les déficits en matière de conception entraînent des risques professionnels lors de l'exploitation.

La prévention en amont joue un rôle important dans ce contexte. La promotion de méthodes d'analyse des risques fait partie des principales missions tout comme l'explication des concepts et des mécanismes de diminution des risques. Le but est de faire prendre conscience par les constructeurs que seuls les produits sûrs sont durables et économiques.

Comme le montre la pratique, le besoin d'informations et de conseils reste important, même 10 ans après le décret concernant la directive machines. Pour rendre le travail de soutien de la BGN exemplaire, le programme des prestations de services, le guide d'utilisation relatif à la sécurité des machines et des installations ainsi que la gestion en interne des normes sont explicités.

Le programme de prestations de services comprend comme éléments essentiels les séminaires de formation de base, des prestations de conseils, le suivi des projets et enfin la possibilité de vérification et de certification.

La BGN dispose aussi d'une offre de service complète auprès des constructeurs de machines qui le souhaitent.

Grâce à la collaboration avec les organisations professionnelles, un véritable partenariat entre l'innovation et la prévention s'est ainsi développé.

L'action en matière de conception des lieux de travail

Présentation de l'action "Intégration de la sécurité lors de la conception des lieux de travail" qui se décline en deux branches :

1. Action de démultiplication :

Exemple du travail engagé avec les coordonnateurs de sécurité (organisation de forum, guide de calcul)

2. Conduite de projets :

Cette démarche est basée sur l'application des principes généraux de prévention et est illustrée par des exemples concrets :

- Séparation des flux de circulation
- Création de halls non réverbérants
- Protections collectives pour les travaux de toiture
- Favoriser l'apport de la lumière naturelle

230 projets ont été suivis depuis 1997 dont 1/3 ont été évalués.

Le taux de réussite est de 80 % sans qu'il y ait eu nécessairement une aide financière.

Les Maîtres d'ouvrage trouvent donc un intérêt à intégrer la sécurité dans leur projet tant pour maîtriser les risques que pour améliorer les conditions de travail et garantir la pérennité de leur entreprise.

La santé au travail

L'approche développée repose sur la relation entre la notion de maladie ou plutôt de santé, en général, et de ses conséquences sur la prévention.

A partir de la problématique « lombalgie », un programme de promotion de la santé au sens large "Sécurité, Santé et Qualité" est développé.

Les grands principes de ce programme sont :

- Prise en compte du projet par l'entreprise, la BGN se contente d'accompagner la démarche
- Participation active des cadres et des collaborateurs
- Analyse préalable à l'action
- Communication très large
- Mise en œuvre de mesures techniques, organisationnelles et individuelles.

Un exemple de "bonne pratique" chez un producteur de crème glacée, qui met en évidence une démarche globale pour la prévention des douleurs dorsales, est présenté.

- Analyse ergonomique des postes de travail (biomécanique, sportive, ergonomique)
- Proposition de pratiques de sport d'entretien
- Suivi médical (à travers le réseau)
- Aménagement de postes de travail appropriés aux postures
- Exercice physique au travail
- Programme de lutte contre les douleurs dorsales pour les patients atteints de maladies dorsales chroniques
- Audits de santé

Au final une offre d'accompagnement pour un grand groupe de l'industrie alimentaire est proposée. 30 usines, qui mènent, de manière centralisée/décentralisée, un programme de "sécurité - santé", sont concernées.

Les retombées tout à fait positives en terme de réduction d'absentéisme rendent ce type d'approche très attractive pour l'entreprise.

La stratégie d'action dans le domaine de la prévention des troubles musculosquelettiques

Première maladie professionnelle en Alsace-Moselle, les **Troubles Musculo-Squelettiques** représentent plus de 80 % des maladies reconnues chaque année. Les secteurs les plus concernés sont la construction mécanique et électrique, les activités de service (nettoyage) et les activités en hypermarché.

La typologie des entreprises touchées par cette pathologie est caractérisée par une répartition quasi-égale suivant les 3 tranches d'effectifs qui sont : les TPE (moins de 50 salariés), les PME (de 50 à 250 salariés) et les grandes entreprises (plus de 250 salariés).

La stratégie de prévention du risque TMS couvre l'ensemble de ces entreprises :

- Une formation-action avec transfert de compétence auprès d'un groupe de travail dans les grandes entreprises,
- Une formation inter-entreprises avec transfert de compétence pour les PME,
- Une action de sensibilisation au moyen d'une fiche d'auto-diagnostic ciblée par métier à destination des TPE.

En amont, le Service Prévention accompagne les entreprises dans les projets de conception d'équipements, de lignes de production ou de réorganisation d'ateliers sous la forme d'une expertise dans le domaine des risques professionnels.

Le programme de formation et d'assistance aux responsables des petites entreprises

Il apparaît que 21% des entreprises de l'hôtellerie-restauration ont un réel besoin de conseil en matière de santé-sécurité et que 1% d'entre elles ont un besoin urgent.

Le choix politique qui a été fait par la BGN est de fournir du conseil qualifié aux entreprises réellement demanderesse. La formule mise en place coûte 4 millions d'euros par an, soit 5 fois moins que la mise en place d'une offre de service pour l'ensemble des entreprises du secteur qui serait moins efficace.

46 centres de compétences ont été ouverts dans les régions. Ils fonctionnent avec 400 personnes, recrutées par la BGN sur le marché, principalement des médecins, des préventeurs et des secrétaires. Ces personnes sont les interlocuteurs des petites entreprises et interviennent de trois façons :

- téléphoniquement ou par courrier, surtout pour l'orientation et la transmission d'informations diverses
- par intervention et assistance-conseil sur site
- les problèmes communs à certains types d'entreprises sont traités en relation avec les organisations professionnelles.

Panorama des actions en direction des petites entreprises

Une présentation synthétique de 9 exemples de relations avec les petites entreprises.

Ces relations peuvent se nouer à notre initiative...

- Une aide financière et technique dans le cadre d'un contrat
- Une action concentrée de contrôle des moyens de prévention mis en place sur les chantiers
- Une opération de marketing direct par lettre après accident

... ou à l'initiative de la petite entreprise...

- Notre stratégie en matière de communication par internet
- Les relations avec la presse quotidienne régionale
- La participation aux foires commerciales de la région

...ou par l'intermédiaire d'un tiers

- La démarche pédagogique « Synergie-Ecole-Entreprise-Prévention »
- Des récompenses dans le cadre d'un Concours de Sécurité
- Des conventions avec des organismes de formations extérieurs